



COMITE POITOU-CHARENTES de NATATION
CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES – VIENNE
Présidence _ Secrétariat _ Trésorerie

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
Vouillé (79) – Samedi 1 Février 2014

Le Président, Mr Jimmy PERSIGANT, ouvre la séance à 9h30 et souhaite la bienvenue à tous les participants et personnalités présentes.

1) Appel nominal des clubs du Poitou-Charentes et des membres du comité directeur

Le Secrétaire Général, Mr Karl BOUCQUAERT, procède à l'appel nominatif des clubs. Il annonce le nombre de voix représentées soit 177 sur 259 : le quorum est donc atteint.

2) Allocution du Président

Il présente un bilan global de la saison 2012-2013 dont le rapport d'activité a été transmis à tous les clubs et membres du Comité directeur.

La Natation connaît une hausse générale d'activité et le nombre de nageurs qualifiés aux France augmente.

Il souligne la volonté du Comité Régional dans l'accompagnement des sportifs en Pôle Espoirs NC, via une charte.

La Natation Synchronisée commence à bien se structurer au niveau régional par la formation des juges.

Notre ERFAN est reconnue et citée par la FFN. Elle est désormais gérée financièrement en toute indépendance. (trésorerie et comptabilité).

Les formations BF1, BF2, BF3, BF4, Assistant Club se développent au sein de la Région Poitou-Charentes,

Une action commune CRPC/ CR Limousin et SAF (organisme sous tutelle du CREPS PC) pour formation au DEJEPS. Une convention basée sur un volume de 200 à 240 H.

Concernant l'ENF, la FFN confirme son utilité dans la formation des Brevets Fédéraux et professionnels. De ce fait,

Les rumeurs inverses sont infondées. Les clubs doivent poursuivre le protocole ENF.

L'opération Savoir-Nager est reconduite pour l'année 2014 (la Ministre, Madame Fourneyron l'a confirmé)

Le Président informe de la création d'une commission de Labellisation des clubs. Il demande au CTR d'accompagner et d'aider les clubs demandeurs pour l'élaboration de leur dossier.



2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17
Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>
Email : poitou-charente-natation@wanadoo.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers



Il précise également qu'une aide financière est accordée aux nageurs issus des clubs labellisés, dans le cadre de stages régionaux

Dans le cadre du développement, le Président aborde le sujet des structures régionales (évoqué à plusieurs reprises lors des différentes réunions regroupant les acteurs de la Natation régionale), celles –ci ne pourront se mettre en place que si tout le monde adhère à cette démarche ; d'ailleurs le budget prévisionnel est conçu de manière à faire participer les associations à cette action commune. Il faut permettre à nos meilleurs de pouvoir accéder au plus haut niveau sans être obligés de partir de la Région. Cette mise en place de structures est prévue dans le cadre du Parcours de Détection et de Formation Régional (PDFR)

De même, des collectifs vont être constitués et certains nageurs seront repérés et accompagnés par le Comité Régional (tout au long de cette Olympiade, si les nageurs respectent la Charte les liant au Comité Régional et à l'organisation sportive). Cette action sera menée avec tous les acteurs de la natation régionale : nageurs, parents, entraîneurs, présidents, CTR , comité régional ,etc ...)

Notre région manque toujours de structures pour permettre le développement de nos activités .Nous pouvons espérer que la mise en place d'une enveloppe régionale « CNDS équipements » va nous aider à soutenir davantage les projets de créations de bassin ou de restructurations dans notre Région.

Il rappelle que l'IRSO est dirigée par un Conseil d'IRSO regroupant les 4 présidents des 4 régions sud-ouest et dont les décisions sont prises à l'unanimité : l'IRSO n'ayant pas de statut institutionnel n'a pas de Président unique à sa direction. Chaque activité se voit allouer une somme annuelle pour fonctionner, en fonction de leurs projets.

A ce sujet, Christian Lacroix (club ANC16) demande un bilan financier de l'IRSO ainsi qu'un bilan analytique de chaque discipline inhérente à chaque région.

Le Président l'informe que cette demande a déjà été formulée par le CR Midi-Pyrénées ; le processus est en cours et vous sera transmis. Cela donnera plus de clarté sur les actions menées pour chaque discipline.

Le Secrétaire Général demande à ce qu'une copie de tous les comptes rendus du Conseil d'IRSO parvienne aux secrétariats de chaque comité, pour une meilleure compréhension et gestion.

Avant de poursuivre l'AG ordinaire, et afin de gagner du temps, le Président ouvre l'AG extraordinaire pour le vote à bulletin secret des modifications/ajouts aux statuts et règlement intérieur.

Il est donc procédé à l'appel de 4 scrutateurs volontaires, à raison d'1 par département : Christian Veillon (79), Sophie Guichon (86), Henrique Catelain (17), Daniel Ferchaud (16). Caty Prat, membre du Comité Directeur, ayant été désigné lors de la dernière réunion du CD du 30/01/2014, pour superviser le dépouillement.

Après lecture des propositions de modifications et additifs aux statuts et règlement intérieur, par le Secrétaire Général, il est procédé au vote.

L'Assemblée générale ordinaire reprend son cours :

3) Homologation du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 février 2013 n'a soulevé aucune question.
Il est adopté à l'unanimité des voix.

4) Homologation des rapports d'activité

Dans un souci de protection de l'environnement et de développement durable, toutes les informations concernant les rapports des commissions se trouvent sur le site internet du comité et ont été adressés à chaque club et président.

Aucune question sur les comptes rendus d'activité 2012-2013. Il est donc adopté à l'unanimité.

5) Commission des finances

 REGION Poitou Charentes la démocratie participative	2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS Tél. 05.49.46.10.17 Site Internet : http://poitoucharentes.ffnatation.fr Email : poitou-charente-natation@wanadoo.fr SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers	  Liberté • Égalité • Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
--	--	---

La nouvelle trésorière, Mme Yvelise FLEURUS, s'est attachée à produire des documents. Présentation des recettes et dépenses des 3 entités du comité que sont l'ERFAN, le Water-polo IRSO et le comité.

Il est rappelé que le comité fonctionne en année civile et non sportive d'où les chiffres ; les actions ne sont pas terminées voire pas commencées et les subventions ont été versées. (tickets sport, CNDS formation,...)

6) Lecture du rapport du vérificateur aux comptes

Christian Leteure procède à la lecture de son rapport, excusant son collaborateur, Jacky Robin, de son absence. Tous deux, attestent les comptes annuels donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du comité à la fin de cet exercice.

Il préconise, au regard des sommes engagées par le Comité, de faire appel à un cabinet d'expertise comptable.

Il est demandé quitus à la trésorière : adopté à l'unanimité

Mme Yvelise FLEURUS remercie Corinne GALAND (trésorière adjointe) pour l'aide apportée et particulièrement à Aurélie Pichaut (secrétaire administrative) pour le suivi des documents financiers.

Elle remercie également le Président et le Secrétaire général pour l'avoir soutenue dans ses actions.

Il est donc procédé au vote du bilan financier 2013 : adopté à l'unanimité

Concernant le budget prévisionnel, le Président informe les participants de sa volonté d'augmenter le tarif de la licence (part régionale) à hauteur de 0.50 €.

Il demande également une augmentation des cotisations des frais de fonctionnement de l'ordre de 50% de plus, (60 € à 120 €) pour financer les actions communes comité / clubs via la création d'une structure régionale d'entraînement.

A cet effet, certains clubs estivaux, au regard de leur courte activité saisonnière, jugent la hausse trop importante.

Le Président propose donc un forfait à 100 € pour les clubs d'été uniquement.

Il est procédé au vote :
Hausse de la licence = adopté à l'unanimité
Hausse des frais de fonctionnement = adopté à la majorité, moins
19 voix contre et 7 abstentions

En conséquence, les frais de fonctionnement seront de 120 € pour les clubs hiver et 100 € pour les clubs été.

En conclusion, le budget prévisionnel 2014 est adopté à la majorité.

7) Intervention de Monsieur Bruno Taïana : Conseil Régional – CFA Sport

Monsieur Taïana explique la mission qui lui a été confiée par le Conseil Régional Poitou-Charentes, pour la promotion du CFA Sport Animation Tourisme qui ouvrira en septembre 2014 et dont la formation théorique sera conjointe avec le CREPS Poitou-Charentes.

Il présente un document complet à cet effet et s'engage à le faire parvenir au Comité Régional qui le transmettra à chaque club.

8) Intervention de Monsieur Georges Jacobs : CROS Poitou-Charentes



2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17
Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>
Email : poitou-charente-natation@wanadoo.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers



Monsieur Jacobs annonce une baisse de 3% des subventions CNDP. En revanche, le plafond des projets des clubs est augmenté à 1 500 € (au lieu de 750 €).

Il explique l'intérêt particulier du Sport pour la santé et encourage les clubs à œuvrer en Natation dans ce sens.

9) Remise des récompenses

Il est procédé à la remise des récompenses, par le Président, aux différents récipiendaires.

10) Vœux des clubs

Cercle Nageurs de Niort

« *Où passe l'argent des engagements ?* » : la réponse a été apportée lors de la présentation des actions régionales et interrégionales.

« *Peut-on avoir un état des officiels du club présents en compétition ?* » : l'état est actuellement suivi par Vanessa Maroleau (Secrétaire générale adjointe) ; il lui sera demandé de l'envoyer.

« *Quel est le prorata de chrono pour le nombre de nageurs inscrits ?* » : les quotas sont indiqués dans le règlement sportif régional.

Sporting club de Surgères

« *Peut-on associer les clubs d'été et d'hiver pour les tests ENF ?* » : Oui, c'est une pratique déjà en place.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire étant épuisé, le Président lève la séance à 12h00.

Assemblée Générale Extraordinaire : 2^{ème} partie

Résultats des votes

Statuts : additifs ;	Pour = 158	Contre = 11	Abstentions = 3	Nuls = 5
Règlement intérieur : additifs ;	Pour = 156	Contre = 5	Abstentions = 16	
Règlement intérieur : modifications ;	Pour = 146	Contre = 5	Abstentions = 22	Nuls = 4

En conséquence, les modifications et additifs sont approuvés à la majorité

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, le Président lève la séance à 12h10.



2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17
Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>
Email : poitou-charente-natation@wanadoo.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers



11) Intervention de Madame Marie-Cécile Doha : DRJSCS Poitou-Charentes

Madame Doha informe que la campagne CNDS 2014 devrait être lancée à la mi-mars et confirme la baisse de 3 %. Les attributions devraient se faire fin juin et mi-octobre 2014.

Elle confirme la politique d'aides pour les projets Sport-Santé et Savoir-Nager.

Fin d'intervention à 12h30.

Jimmy PERSIGANT
Président



Karl BOUCQUAERT
Le Secrétaire Général



2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS

Tél. 05.49.46.10.17

Site Internet : <http://poitoucharentes.ffnatation.fr>

Email : poitou-charente-natation@wanadoo.fr

SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers

